

Les réformes Modifications de carrières et reclassements indiciaires

Tout comprendre en 5 min !

Reclassement des agents du cadre d'emplois des puéricultrices cadres de santé (en voie d'extinction) au 01.01.2022

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- [Décret n°92-857 du 28 août 1992](#) portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices cadres territoriaux de santé
- [Décret n°2021-1883 du 29 décembre 2021](#) modifiant divers décrets portant statuts particuliers de cadres d'emplois en voie d'extinction des catégories A et B de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale

RECLASSEMENT

Les membres du cadre d'emplois des puéricultrices cadres de santé régi par le décret n°92-857 du 28 août 1992 ainsi que les agents détachés dans ce cadre d'emplois sont reclassés à identité de grade et d'échelon, avec conservation de l'ancienneté acquise.

→ [Article 25 du décret n°2021-1883 du 29 décembre 2021](#)



Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :

Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour